



Convention de partenariat

Entre les soussignés

Ville de FIRMINY

Représentée par : Monsieur Julien LUYA, maire de Firminy
2 place du Breuil 42700 FIRMINY

D'une part,

Et

Le Dispositif Intégré Médico-Educatif (D.I.M.E.) Les Quatre Vents

Représenté par : Madame Ghalia DELIH, directrice du DAI Loire Sud
DIME les 4 Vents - 10 Chemin des 4 vents 42700 FIRMINY

D'autre part,

Article 1 - Objectifs

Ce partenariat, grâce à un travail très progressif doit permettre aux jeunes du DIME de participer au projet multi partenarial de ferme agricole municipale porté par la Ville de FIRMINY, afin d'être accompagnés et de pouvoir s'inscrire plus facilement dans les activités proposées par ce projet participatif.

Article 2 - Mise en œuvre

Depuis 2018, Mme MOULIN Directrice adjointe du DIME, M. JAMBRESIC, Educateur technique spécialisé du DIME, Mr PELISSIER Maraicher municipal et Mme SZOSTAK, Responsable de l'unité développement durable à la Ville de Firminy, collaborent pour la mise en œuvre d'un partenariat entre les deux structures.

L'organisation convenue est la suivante :

- En fonction des besoins et des possibilités du DIME les 4 Vents, un membre de l'équipe éducative du DIME *Les Quatre Vents*, se rend sur le site de maraichage situé Rue de Saint Just Malmont (à proximité du lieu-dit MARCOUX) avec un groupe de jeunes.
 - Une présentation du projet est faite aux jeunes et aux familles lors de la réunion de rentrée du DIME *Les Quatre Vents*, prévue en début d'année scolaire.

- L'objectif de ces rencontres sera à la fois de créer des interactions entre les jeunes du DIME et les agents municipaux travaillant sur la parcelle de maraichage, et à la fois d'échanger autour du programme du mois à venir, dans le but de favoriser l'adhésion des jeunes du DIME aux activités proposées par la mairie sur la parcelle de maraichage.
- Si ces dispositions ne sont pas suffisantes pour permettre une réelle adhésion des jeunes du DIME, il conviendra de réajuster ces propositions.
- Un bilan est programmé en fin d'année scolaire pour voir la suite à donner au partenariat afin qu'il puisse conserver toute sa pertinence.
- En cas d'annulation exceptionnelle, les deux parties s'engagent à prévenir au plus tôt :
 - DIME les Quatre Vents : Adrien Jambresic ou Mathilde Moulin : 04 77 10 11 50
ime.les4vents@lespep42.org
 - Mairie de Firminy: 04 77 40 50 62

Le DIME informe ensuite les jeunes concernés.

- Les jeunes et professionnels du DIME les Quatre Vents s'engagent à respecter en toutes circonstances la présente convention.

Article 3 - Conditions matérielles et indemnisation

Les trajets sont organisés par le DIME et se feront prioritairement à pieds voire en transports en commun (ou à défaut avec un véhicule de service du DIME).

Les jeunes du DIME peuvent être amenés à utiliser le matériel à disposition dans les locaux des services de la mairie. En cas de dégradation anormale, le DIME se chargera du remplacement.

Dans le cadre des rencontres mensuelles, aucune contrepartie financière n'est demandée. Ces temps sont organisés à titre gratuit.

Article 4 – Litige

En cas de litige entre la mairie et le DIME, chacune des parties, s'efforcera d'aboutir à un règlement amiable en concertation avec l'autre partie.

Article 5 - Assurances

La Ville déclare être couverte par une assurance responsabilité civile.

Durant les séances, les jeunes sont sous la responsabilité du DIME. Les jeunes bénéficient de l'assurance souscrite par le DIME pour tous les risques qui pourraient survenir tant pendant les trajets et que les activités.

Les professionnels de le DIME sont couverts par l'assurance du DIME.

En cas d'accident, il conviendra de prévenir immédiatement les secours si nécessaire, la famille et la direction du DIME.

Article 6 - Date d'effet, durée et renouvellement

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2024/2025 en cours et à venir soit du 01/09/2024 au 31/07/2025.

Elle pourra faire l'objet d'un renouvellement dans les conditions définies par les deux parties lors du bilan en fin d'année scolaire

Cette convention annule et remplace toute convention précédente signée entre la Ville de Firminy et le DIME *Les Quatre Vents*.

Fait à Firminy, le

Le Maire de Firminy,
M. Julien LUYA

La directrice du DAI Loire Sud
DIME les 4 Vents
Mme Ghalia DELIH